



Conseil Municipal COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 17/07/2017 à 19 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal

Présents : M. ARNAUD Thierry, M. AVIAS Cyrille, Mme BANNIER Marie-Claude, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme CHARROUD Annie, Mme DONDEY Patricia, M. GIAUFRET Hervé, M. LAVIALLE Patrick, Mme MAYRAS Françoise, M. RAVEL Pascal, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

Procuration(s) :

Absent(s) : Mme BARACAND Nathalie, M. HARMAND Philippe, M. OURAK Farid

Excusé(s) : Mme DUNY Viviane, Mme PARIS Laurence

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de **M. SOUTEYRAND Marc**.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M. LAVIALLE Patrick est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 11 avril et du 12 juin 2017

Ces documents sont approuvés à l'unanimité.

Dossiers soumis à délibération

29-2017 - Révision des tarifs des tickets de cantine

Le Maire rappelle les délibérations du 15 décembre 2010 fixant le tarif du ticket de cantine à 3,85 € et du 28 mars 2013 fixant le tarif du ticket majoré à 5 €.

Le Maire fait remarquer que le coût d'un repas de cantine est de 5,88 € (3,50 € du tarif fournisseur et 2,38 € coût horaire des agents par repas).

Il signale également que l'inscription des enfants à la cantine doit se faire le jeudi pour la semaine suivante et que les repas sont commandés le vendredi matin au Sandron. Il expose qu'en moyenne 8 enfants par semaine sont inscrits après le délai pour différentes raisons, ce qui provoque des perturbations logistiques (cuisine du Sandron et préparation de la cantine).

Aussi, il propose de porter les tarifs à compter de la rentrée prochaine, à :

- 4,00 euros pour le ticket cantine,
- 6,50 euros pour le ticket de régularisation et le ticket adulte.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide ;

- De fixer le prix du ticket de cantine à compter de la rentrée 2017/2018 à 4,00 €,
- De fixer le prix du ticket de cantine de régularisation à compter de la rentrée 2017/2018 à 6,50 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Maire profite du sujet de la cantine pour informer le conseil qu'un nouveau logiciel de gestion de la cantine va être mis en place pour la rentrée. Les parents pourront inscrire leurs enfants et payer les repas via une application en ligne quand ils le souhaitent à condition de les inscrire au plus tard le jeudi pour la semaine suivante.

30-2017 - TOUT'ENBUS - Navette estivale

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, comme l'année précédente, le syndicat Tout'enbus met en place un service de transport les dimanches et jours fériés durant la période estivale (du 1er juillet au 27 août 2017 inclus) pour la ligne St Privat – Ucel – Aubenas – Labégude – Vals les Bains.

Cette navette assure plusieurs allers-retours entre les différentes communes et est en correspondance avec certains horaires de transport des lignes régionales en direction ou provenance de Montélimar et Valence.

Le coût prévisionnel pour une journée de fonctionnement est estimé à 565,00 € H.T. soit un coût prévisionnel de 6 215,00 € H.T. pour les 11 journées de fonctionnement sur juillet et août 2017.

Le syndicat Tout'enbus participe à une hauteur de 50 % pour le financement de ce service.

Participation des communes, pour 1/4 de la dépense à hauteur de :

- Vals les Bains : 79,20 % soit 1 230,57 € H.T.
- Labégude : 20,80 % soit 323,18 € H.T.

Participation des communes, pour 1/4 de la dépense à hauteur de :

- St Privat : 60 % soit 932,25 € H.T.
- Ucel : 40 % soit 621,50 € H.T.

Il donne connaissance de la convention qui sera établie avec les différentes communes concernées et le syndicat Tout'enbus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention du Syndicat Tout'enbus concernant la navette estivale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

31-2017 - Incorporation d'un bien sans maître dans le patrimoine de la commune parcelle B 467

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Considérant la situation actuelle de la parcelle non-bâtie sise section B, n°467, au quartier du Sartre à Ucel, apparemment sans propriétaire ni héritier ou ayant-droit connu à ce jour et ce depuis plus de trente ans ;

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques, articles 1123-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'engager une procédure de bien sans maître pour intégrer la parcelle B 467 dans le patrimoine privé de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

32-2017 - Achat des parcelles B3087 et B2480 quartier le Sartre

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la vente par M. ESTUBLIER, de deux parcelles de terrain quartier le Sartre, sur lesquelles ont été découvertes les traces de dinosaure, la parcelle B 3087 d'une superficie de 6 191 m² et la parcelle B2 480 d'une superficie de 2 505 m² (soit une surface totale de 8 696 m²).

Afin de préserver et protéger ce patrimoine historique, M. le Maire propose d'acheter ces parcelles pour un montant de 2 174 € .

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles de M. ESTUBLIER Daniel, quartier le Sartre, cadastrées B 3087 d'une superficie de 6 191 m² et la parcelle B2 480 d'une superficie de 2 505 m² pour un montant de 2 174 € ;
- **INDIQUE** que cette acquisition se fera par acte administratif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

33-2017 - Délibération générale sur le prix du mètre carré

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 16 mars 2011 n°14 et 15 concernant des régularisations foncières et des modifications de chemin ruraux.

Il propose au conseil municipal de prendre une délibération générale qui servira de base de négociation pour les prochaines ventes ou acquisitions de terrain.

Cette délibération ne se substituera pas aux délibérations devant intervenir lors d'achat ou de vente de terrain de petite surface.

Il propose les tarifs suivants :

- 1 € le m² pour l'acquisition ou la vente de parcelle en vue de procéder à des régularisations foncières lors de travaux d'élargissement ou de réfection de voirie
- 10 € le m² le prix des routes et chemins non aménagés
- 40 € le m² le prix des parcelles constructibles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **FIXE** la base des tarifs comme suit :

- 1 € le m² pour l'acquisition ou la vente de parcelle en vue de procéder à des régularisations foncières lors de travaux d'élargissement ou de réfection de voirie
- 10 € le m² le prix des routes et chemins non aménagés
- 40 € le m² le prix des parcelles constructibles.

- **PRECISE** que ces tarifs sont une base, ils peuvent varier en fonction du terrain et de sa destination.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Recrutement

Monsieur le Maire informe que le recrutement pour le remplacement de Virginie RIEUX avance. Beaucoup de CV ont été reçus. Cinq personnes ont eu un entretien. Deux rencontres avec des candidats déjà vu auront lieu demain pour faire un choix définitif.

Travaux

Résidence Service :

Monsieur le Maire informe que les travaux de la résidence service doivent être terminés dans peu de temps. Il rappelle que l'appellation "résidence service" ne permet pas au personnel médical de l'EPHAD d'effectuer des heures à la résidence. Aussi il est envisagé de changer le type de résidence pour une "Résidence Autonomie".

Les tarifs ont été étudiés mais n'ont pas encore été arrêtés.

Les résidents pourront prendre leur repas au Sandron mais ce n'est pas une obligation.

Les résidents apporteront leurs meubles sauf pour le coin cuisine.

Ecole :

La parole est donnée à **Annie CHARROUD**

L'entreprise de maçonnerie dépose le bilan le 15 août 2017. il reste à faire 5 murs du bâtiment, des murs de soutènement et murs divers et les finitions.

L'entreprise a réalisé 80 % des travaux environ mais ils ont pris du retard en raison de départ de personnel suite à l'annonce de liquidation.

La priorité pour le mois restant est qu'ils finissent les murs du bâtiment et qu'ils fassent les finitions des travaux déjà réalisés.

Avant l'arrêt définitif un état des lieux complet sera fait par l'architecte afin de ne pas pénaliser la prochaine entreprise.

De plus l'entreprise part avec sa grue, une nouvelle devra être installée ce qui retardera également le chantier.

Interventions :

Commerces

Annie CHARROUD informe que le permis pour les commerces présenté par M. PERRCHON n'a pas eu un avis favorable lors de la première commission d'accessibilité mais elle a réussi à obtenir un deuxième passage. Les dossiers repasseront donc devant la commission d'accessibilité le 20 juillet 2017.

François SOULAVIE : La pose des panneaux directionnels commencera lundi 24 juillet 2017.

Patrick LAVIALLE :

Demande quand la climatisation pour le bâtiment de la mairie sera installée ?

Réponse : Normalement fin de semaine.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h10.

Fait à UCEL

Patrick LAVIALLE, Secrétaire de séance

